



Syndicat **Force Ouvrière DGFIP**
Section locale **FO DGFIP62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 26 avril 2016

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Tout d'abord **F.O.-DGFIP 62** accueille avec satisfaction la capacité d'écoute de l'équipe de direction.

L'abandon du projet de transfert du PCR de Calais à Boulogne-sur-Mer relève en effet du bon sens tant au niveau de l'exercice des missions que de la gestion des ressources humaines. Déplacer des emplois sans que les agents ne suivent la mission n'aurait eu pour effet que d'ajouter des difficultés supplémentaires.

Il faut toutefois regretter que la réflexion arrive en deuxième temps après des annonces tous azimuts. **F.O.-DGFIP 62** espère que le soulagement engendré par l'abandon de ce projet sera suffisamment fort pour réparer le mal-être et l'insécurité suscités par l'annonce du transfert.

De même, **F.O.-DGFIP 62** accueille avec satisfaction l'abandon du transfert des missions de l'enregistrement de Béthune vers Boulogne et Arras. Le projet que vous nous présentez aujourd'hui témoigne du fait que vous ayez été sensible aux arguments mis en avant par les représentants du personnel.

Ce nouveau projet prend en compte la spécificité du département du Pas-de-Calais où l'implantation d'uniquement deux services de publicité foncière-enregistrement ne répondrait pas aux attentes et aux besoins des usagers.

F.O.-DGFIP 62 se satisfait de la mise en œuvre du principe de subsidiarité en dérogeant aux préconisations initiales de la Direction Générale et en proposant en seconde convocation un projet plus adapté au territoire.

F.O.-DGFIP 62 aurait toutefois souhaité être entendu complètement et sur l'ensemble des sujets.

En première convocation les élus **F.O.-DGFIP 62** vous prévenaient en tenant les propos liminaires suivants : « C'est pourquoi vos projets suscitent déjà de multiples mécontentements et vous exposent aux feux de tous vos opposants, ils ne sont certes pas tous déclarés mais ils sont nombreux et beaucoup plus que vous ne le pensez ... »

Aussi sur le projet de fusion des Trésoreries d'Isbergues et de Lillers ; transfert du recouvrement de l'impôt au SIP de Lillers, vous nous affirmez :

« La Préfète et le Sous-Préfet de Béthune sont favorables à l'opération, de même que le député de la circonscription (M. LEFAIT) qui a été rencontré. »

Pourtant Monsieur Michel LEFAIT, député du Pas-de-Calais nous répond par écrit « **je n'ai pas donné mon aval à ce montage et ai simplement indiqué que si les agents et les élus locaux concernés se rendaient à ces raisons je ne voyais pas d'inconvénient à ce qu'il se fasse** » Il complète « **que toute solution combinant cette qualité de service, le bien être au travail des agents et la satisfaction des usagers devait prévaloir sur toute autre considération** » et conclue : « **aucune autre version ou relation tendancieuse par des tiers de mon avis ne saurait s'y substituer.** »

En somme, dire que Monsieur LEFAIT est favorable à l'opération n'est pas conforme à son avis.

Il faut toutefois souligner que les élus **F.O.-DGFIP 62** avaient proposé en séance une solution combinant qualité de service, bien-être au travail des agents et satisfaction des usagers. Cette option a été balayée d'un revers de main car elle impliquait une résidence d'une autre RAN !

Sur le projet de fusion des Trésoreries de Fruges et Hucqueliers et le projet de fusion des Trésoreries de Campagne-lès-Hesdin et Hesdin-Le Parcq et transfert de la mission hospitalière de la Trésorerie de Hesdin-Le Parcq à la Trésorerie de Montreuil vous nous affirmez :

« La Préfète et le Sous-Préfet de Montreuil sont favorables à l'opération, de même que les parlementaires qui ont été rencontrés (Sénateurs M. RAPIN et M. LEROY) ou contactés (Député M. FASQUELLE). »

Pourtant Monsieur Jean-François RAPIN, Sénateur du Pas-de-Calais nous indique par écrit : « **Pour votre parfaite information, j'ai effectivement été informé du projet de fusion des trésoreries que vous mentionnez.**

Considérant l'exposé des motifs de votre administration et les raisons de ces fusions, j'ai demandé à ce que la consultation des élus des territoires concernés soit priorisée car en cas de fusion, dont il n'est pas de mon rôle de juger de l'opportunité, je souhaite en tant que Sénateur que l'intérêt général soit respecté et à mon sens les élus locaux sont les plus à même d'en juger. »

De même, Monsieur Daniel FASQUELLE, Député du Pas-de-Calais nous indique par écrit : « ***Si j'ai effectivement été contacté en tant que parlementaire sur les fusions annoncées des trésoreries de Fruges et d'Hucqueliers et des trésoreries d'Hesdin et de Campagne-lès-Hesdin, soyez assuré qu'en aucun cas je n'ai donné mon accord sur un tel projet.*** »

Ces élus ne sont donc pas plus favorables aux opérations qui leur ont été présentées.

C'est pourquoi les représentants **F.O.-DGFIP 62** vous demande de leur communiquer l'avis que la préfète et les sous-préfets ont formulé.

Monsieur le Président, votre empressement à faire convoler toutes ces trésoreries vous ont fait oublier une différence importante entre le désir de l'un et le consentement des autres.

Respecter la République, c'est d'abord respecter le peuple en répondant à ses besoins et en maintenant un maillage territorial adapté.

Respecter la République, c'est aussi respecter les élus et leur avis et ne pas les dénaturer.

Respecter la République, c'est enfin garantir un égal accès aux services publics même dans les zones blanches non couvertes par l'adsl.

Pour *Force Ouvrière* il n'y a pas de République sans service public !!!

Les documents que vous nous présentez offrent une vue déformée de la réalité, vos projets sont travestis par l'argumentaire qui les vante.

Aussi, devant disposer du même niveau de renseignements de part et d'autre de la table, et surtout les informations qui nous sont fournies devant être fiables, les élus **F.O.-DGFIP 62** vous somment de surseoir à la mise en œuvre de ces trois projets (fiches 4, 6 et 7) en instituant dès aujourd'hui un moratoire.